



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E163247

VALABLE JUSQU'AU 16/05/2025

ÉDITÉ LE 22/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/08/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 2 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MEAUX 821837531

Siret : 821 837 531 00010

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 2144205

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 7392399604

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 7392399604

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : NIVALT

Sigle : NIVALT
41, RUE ABEL PROUHARAM
77120 COULOMMIERS

Téléphone : 01 64 65 05 98

Portable : 06 89 53 86 16

Site Internet : www.entreprise-nivault.fr/

E-mail : entreprise.nivault@gmail.com

Responsabilité légale :

NIVALT BAPTISTE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 01 64 03 10 60

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	17/05/2021
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	25/04/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/05/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.